

CLUB DE TIR

PALMARES 1971 : Cible Championnat : 5 passes ; Neutrons : 3 passes.

Total maximum 650 points.

1. Williams D.	635 points	(record absolu 2 x 100)	8. Mme Eugster	587 points
2. Himbury	625		9. Jeanrenaud	586
3. Roberts	617		10. Boudineau	585
4. Monteferrario	601		11. Perruchon	549
5. Rose	595		12. Felhauer	542
6. Gioria	592		Non classés, plusieurs tireurs n'ayant pas terminé.	
Tischhauser	592			

Tir à genou :

1. Himbury	162 points	4. Rose	122 points
2. Williams D.	147	5. Gioria	114
3. Monteferrario	129		

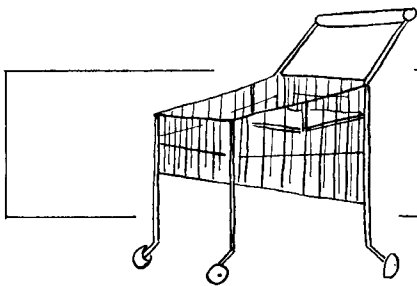
Vainqueurs des Challenges : championnat carabine : Williams D.
championnat fusil : Gioria
championnat à genou : Himbury
cible Progrès : Williams D.

TIREURS ATTENTION : Vendredi 26 novembre - distribution des prix au Restaurant "A la Patte d'Oie" - 8 avenue Henri Dunant (Plaine de Plainpalais). La distribution sera précédée d'un souper Fondue Bourguignonne. Apéritif : 19h 30. Souper : 20h 00. Inscription auprès du Président : J. GIORIA - SB. Les dames sont également invitées.

*

JUDO CLUB

Pour le Tournoi Romand individuel du dimanche 14 novembre au Judo Association Palettes, le J.C. CERN avait délégué six de ses membres. En welters : P. Noverraz - C. Triboulet. En moyens : J.P. D'Altilia - A. Simon. En lourds : R. Pittin - H. Marchal. Félicitations pour ces judokas qui ont brillamment participé à cette compétition.



cooperatives

INTERFON

Vous recevrez, sous quinzaine, le Journal Interphone, dans lequel vous trouverez tous les renseignements nécessaires à vos commandes de fin d'année. Dès sa réception, hâtez-vous de nous adresser votre bon de commande. Le temps est limité.

Le deuxième arrivage de pommes de terre sera là probablement cette semaine. Nous vous serions reconnaissants d'en prendre livraison immédiatement en raison du temps incertain.

*

COOPIN

Pour les Fêtes : souscription spéciale de disques Philips- DGG - Emi : coffrets à présentation luxueuse, oeuvres admirables : date limite : 3 décembre.

En stock : Led Zeppelin No 4, dernier disque des Poppy's etc... prochain arrivage de disques de Noël. Microscopes pour étudiants : 2 modèles en démonstration au magasin - oculaire avec zoom grossissement jusqu'à 900x.

Action spéciale : perceuses Rockwell : forte diminution de prix grâce à un achat massif : réduction jusqu'à 45%. Le coffret 804/2 sera un cadeau apprécié pour les fêtes.

Arrivée : bières belges : Stella Artois - Abbaye de Leffe - Cuvée de l'Ermitage (Jumet) - Gueuze Bellevue. Stylos Parker - Sheaffers- Waterman. Maroquinerie : porte-feuilles, porte-monnaie etc...

Vente d'antigel : chaque jour à la station lavage à partir de 16 heures.

Cours de ski : départ en cars depuis l'église de Meyrin les dimanches à 7h 30 et retour vers 19h 00. Abonnements combinés car et cours de ski.

Prix spécial Coopin. 4 heures de ski par jour dans les stations suivantes: Champéry (Suisse), Les Contamines, Avoriaz, Flaine, Morzine, Col des Gets, Combloux, La Clusaz. Tarif réduit sur les remontées mécaniques. Les cours de ski sont donnés par une école de ski officielle de Genève. Pour tous renseignements, s'adresser à Coopin - tél. 2864.



C E R N

STAFF ASSOCIATION

MONDAY, 29TH NOVEMBER 1971

AT 8.30 P.M.

AUDITORIUM

T H E H U M A N R I G H T S

DANIEL MAYER

PRESIDENT OF THE LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Daniel MAYER was born in Paris on 29 April, 1909.

At the age of 18 he joined the Ligue des Droits de l'Homme and the S.F.I.O. socialist party because of his strong feelings about the Sacco and Vanzetti affair.

As a journalist he edited the socialist trade union column in the "Populaire".

After demobilisation in 1940, and on the advice of Léon Blum, he began to organise clandestine socialist resistance and published secretly "Le Populaire du Sud". On his return from a short mission to London in 1943 he was appointed General Secretary of the Socialist Party for the entire country a post he had already held in the Southern zone since 1941.

As a member of the C.N.R. he was first a member of the provisional consultative Assembly, then deputy for the 2ème secteur of Paris from 1945 to 1958 (at which date he resigned his seat in the National Assembly). He was Minister of Labour in the governments of Léon Blum, Paul Ramadier, Robert Schuman, André Marie and Henri Queuille from 1946 to 1949, and then President of the Commission des Affaires Etrangères from 1953 to 1957.

He has been President of the Ligue since 9 March, 1958.

The conference will be given in French and translated simultaneously into English.



C E R N

ASSOCIATION DU PERSONNEL

LUNDI 29 NOVEMBRE 1971

à 20 H 30

AMPHITHEATRE

LES DROITS DE L'HOMME

DANIEL MAYER

PRESIDENT DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Daniel MAYER est né le 29 avril 1909 à Paris.

Il adhère à 18 ans à la Ligue des Droits de l'Homme et au Parti socialiste S.F.I.O. à la suite de l'émotion qu'il ressent à l'occasion de l'affaire Sacco et Vanzetti.

Journaliste, il dirige la rubrique syndicale socialiste du "Populaire".

A la démobilisation en 1940, et sur le conseil de Léon Blum, il commence à organiser la résistance clandestine socialiste, fait paraître clandestinement "Le Populaire du Sud". A son retour d'une brève mission à Londres, en 1943, il est nommé Secrétaire général du Parti socialiste pour l'ensemble du territoire (il l'était depuis 1941 pour la zone sud).

Membre du C.N.R., il est successivement membre de l'Assemblée consultative provisoire, député du 2ème secteur de Paris de 1945 à 1958 (date à laquelle il donne sa démission de l'Assemblée nationale), ministre du Travail dans les gouvernements de Léon Blum, Paul Ramadier, Robert Schuman, André Marie et Henri Queuille, de 1946 à 1949, puis Président de la Commission des Affaires Etrangères de 1953 à 1957.

Il est Président de la Ligue depuis le 9 mars 1958.

La conférence sera donnée en français et traduite simultanément en anglais.

Why is your blood so valuable?

Blood is a vital substance which, in most cases, cannot be replaced by drugs.

BLOOD DONORS CAMPAIGN

The Blood Transfusion Centre of Geneva, CERN, Rooms A, C, D (near the Council Chamber), 23rd and 24th November, 1971.

In surgery: Blood is necessary in operations to replace the quantity of blood lost during surgery, e.g. in the partial or complete removal of the stomach, lungs, intestines, etc. To maintain circulation outside the body during an open heart operation, between 5 and 15 bottles of blood are needed according to the weight of the patient. Substances such as albumin which are derived from blood are used to combat post-operative shock and to maintain the patient's level of proteins.

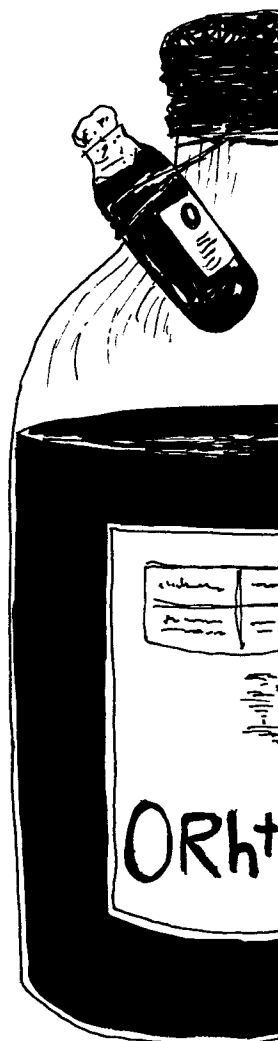
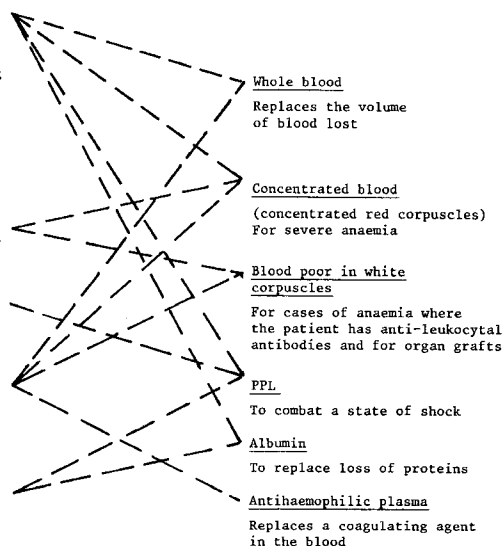
In medicine =====

Anaemia: There are various forms of anaemia which can only be treated by the introduction of blood, particularly if the patient has to be prepared for an operation.

Shock: Shock due to serious haemorrhage following an accident, burns, etc., must be treated by a transfusion of blood or its derivatives such as plasma, dried plasma, etc.

Diseases of the blood accompanied by a tendency to continuous bleeding: There are various diseases of the blood in which the patient cannot stop continual minor haemorrhages of his own accord. A transfusion of platelets (the coagulant of the blood) in the form of a plasma rich in platelets or of fresh plasma is essential.

Burns: The most valuable treatment for burns is the transfusion of albumin or plasma (blood serum). A transfusion of red corpuscles may be necessary later because of anaemia resulting from the destruction of red corpuscles.



ENROLMENT FORM: (to be returned to the MEDICAL SERVICE)

I wish to participate in the Blood Donors Campaign on the 23rd/24th* November, 1971.

Morning/Afternoon*

* Please underline whichever may be applicable

NAME:

FIRST NAME:

DIVISION:

SIGNATURE:

BLOOD DONORS CAMPAIGN - CONVOCATION

(to be completed by the MEDICAL SERVICE)

You are requested to attend at

If this time is not convenient, please telephone Ext. 4464 or 3186

Pourquoi votre sang est-il si précieux?

Le sang est une matière bien vivante qui, dans bien des cas, ne peut être remplacée par aucun médicament.

COLLECTE DE SANG

Centre de Transfusion Sanguine de Genève, CERN, Salles A, C, D (près de la Salle du Conseil), les 23 et 24 novembre 1971.

La chirurgie : le sang pour les opérations est nécessaire pour remplacer le volume du sang perdu pendant l'intervention, par exemple la résection partielle ou entière de l'estomac, de poumons, d'intestins, etc. Une opération à cœur ouvert nécessite suivant le poids du patient entre 5 et 15 fl. de sang, pour assurer la circulation extracorporelle. Les dérivés du sang comme l'albumine sont nécessaires pour combattre le choc opératoire et maintenir le taux de protéines du patient.

La médecine

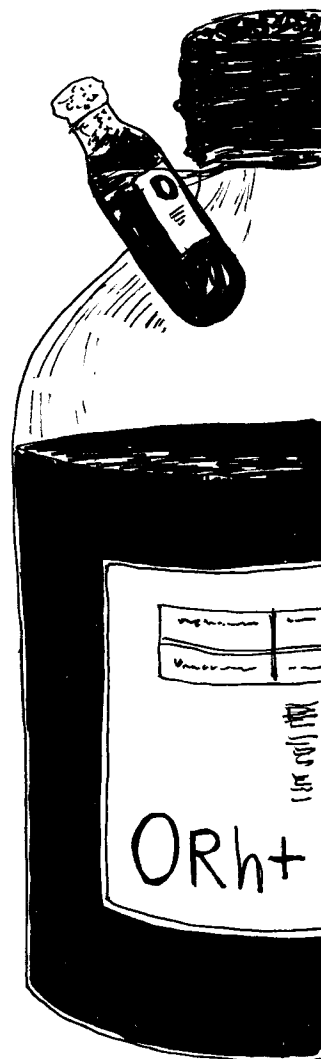
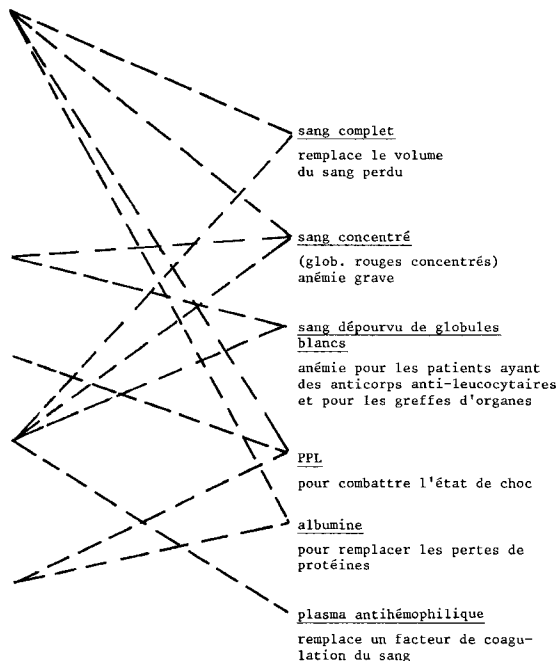
=====

Anémie : il y a différentes formes d'anémie qui ne peuvent être traitées que par un apport de sang, surtout si le patient doit être préparé pour une opération.

Chocs : un choc dû à une grave hémorragie à la suite d'un accident, de brûlures, etc., doit être traité par une transfusion de sang, ou des dérivés comme le plasma, PPL, etc.

Maladies du sang avec une tendance à saigner constamment : il y a différentes maladies de sang, où le patient n'arrive pas à stopper des petites hémorragies continues par ses propres moyens. Un apport de plaquettes (coagulant sanguin) sous forme de plasma riche en plaquettes, ou du plasma frais est indispensable.

Brûlures : pour les brûlures le traitement de grande valeur est l'apport de l'albumine ou du plasma (sérum sang); plus tard un apport de glob. rouges peut se révéler nécessaire aussi dans le cas d'une anémie à la suite d'une destruction de glob. rouges.



BULLETIN D'INSCRIPTION : (à retourner au SERVICE MEDICAL s.v.p.)

Je désire participer à la collecte le 23/24* novembre, 1971. Le matin/1'après-midi*

* souligner ce qui convient s.v.p.

NOM :

PRENOM :

DIVISION :

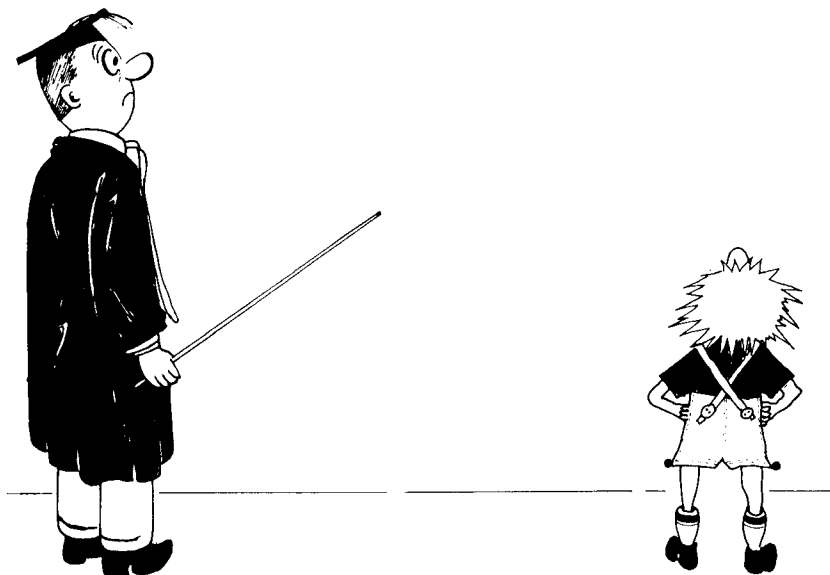
SIGNATURE:

COLLECTE DE SANG - CONVOCATION

(à remplir par SERVICE MEDICAL)

Vous êtes convoqué(e) à heures

Si cette heure ne vous convenait pas, veuillez s.v.p. téléphoner au 4464 ou 3186



OUR CHILDREN'S EDUCATION

The educational problems which CERN staff members experience have been under study during the last years. Consultations with parents and educationalists have made it possible to define priority aims. The French and Genevese school authorities are cooperating in the search for solutions. In order that the action taken may continue along useful lines, it is desirable for the staff of the Organisation to know about these activities and to closely follow their progress.

With this purpose in mind, the Administration Department and the Staff Association are organising an

INFORMATION SESSION

on 24 November, 1971 - at 8.30 p.m.

Council Chamber

(English-French simultaneous interpretation)

Agenda : Conclusions reached through the studies : transfers from one educational system to another, flexibility of curriculum and teaching methods, languages, recognition of school-leaving certificates, integration into the local community, etc.; report on contacts made with the French and Genevese school authorities.

All staff members interested in education are strongly encouraged to come. In order to have a better chance of having your questions answered, send them in writing and ahead of time to the Social Affairs Services.

QUELLE ECOLE POUR NOS ENFANTS ?

Depuis quelques années, les problèmes que pose la scolarité des enfants des membres du personnel sont activement étudiés au CERN. La consultation des parents et de pédagogues a permis de définir des objectifs prioritaires et d'aborder, avec les autorités scolaires genevoises et françaises, la recherche de solutions. Pour que l'action entreprise demeure efficace, il est souhaitable que le personnel de l'Organisation en soit informé et en suive de près l'évolution.

Dans ce but, le Département de l'Administration et l'Association du Personnel organisent une

SEANCE D'INFORMATION

le 24 novembre 1971 à 20h.30

Salle du Conseil

(traduction simultanée anglais-français)

Ordre du jour : Conclusions ressortant des études : transferts en cours de scolarité, flexibilité de la pédagogie, aspects linguistiques, équivalence des diplômes, intégration au milieu local, etc. et rapport sur les contacts établis avec les autorités scolaires françaises et genevoises.

Venez nombreux et, pour augmenter les chances d'avoir une réponse à vos questions, adressez-les à l'avance par écrit aux Services d'Affaires Sociales.

CONCERTS PUBLICS DU CERN

ORCHESTRA DI PALLAZZO PITTI

AMPHITHEATRE DU CERN

JEUDI 25 NOVEMBRE, 1971 20H.30



Nous tenons à communiquer à tous nos fervents amis des concerts du CERN et aux nouveaux venus, que la saison musicale de cette année débutera avec un léger retard. Nous mettons actuellement au point une saison remplie de richesses. Celle-ci ne pourra débuter que dans le courant du mois de janvier. Veuillez donc patienter encore, et soyez tous nombreux à vous réjouir des merveilleuses soirées en perspective.

Cependant, le JEUDI 25 NOVEMBRE à 20h.30 précises, aura lieu un concert extraordinaire donné avec le concours de l'orchestre de Chambre du Palais Pitti de Florence (40 musiciens) sous la direction de Salvatore Accardo. Au programme des œuvres de Cimarosa - Vivaldi - J.S. Bach et Beethoven.

Ce concert, offert par le Consulat d'Italie, est inscrit dans le cadre des amitiés Italo-Suisses. Les membres du CERN y sont chaleureusement invités. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que la moitié inférieure de l'amphithéâtre, y compris les premiers balcons, seront réservés aux personnes invitées par le Consulat. Le personnel du CERN voudra donc bien prendre place dans la moitié supérieure de l'amphithéâtre, en empruntant uniquement les escaliers extérieurs pour y accéder.

Ouverture des portes à 20 heures - Entrée libre.

AFFAIRES SOCIALES

A tous les Français du CERN

MISE EN APPLICATION DE L' ACCORD CERN - SECURITE SOCIALE FRANCAISE

Adhésion volontaire pour le risque " Vieillesse "

A ceux qui ont posé des questions par écrit, il leur sera répondu très prochainement et directement. Nous avons en effet eu les réponses verbales et nous attendons des autorités compétentes la confirmation écrite.

A. Si vous êtes intéressés par un rachat de cotisations

a) vous avez déjà cotisé

Il faut vous informer du nombre total de trimestres de cotisations portés à votre crédit avant votre entrée au CERN. Pour cela vous devez écrire à la dernière caisse régionale vieillesse dont dépend le département de votre dernier lieu de travail. C'est également à cette même caisse que vous devez adresser votre demande de rachat, (voir liste des caisses ci-jointe, modèle de lettre disponible au Service social).

b) vous n'avez jamais cotisé

Vous devez adresser votre demande de rachat à la

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
des Travailleurs Salariés
110-112 rue de Flandre
75 - PARIS (19)

Nous vous rappelons que vous ne pouvez racheter que dans la limite de votre temps de service au CERN. Nous attirons votre attention sur une majoration éventuelle du montant des cotisations à racheter à partir du 1.1.1972 (voir en annexe les barèmes en vigueur actuellement).

B. Si vous êtes intéressés par une adhésion

a) vous avez déjà cotisé

Vous devez adresser votre demande à la dernière caisse régionale vieillesse dont dépend le département de votre dernier lieu de travail, (voir liste des caisses ci-jointe, modèle de lettre disponible au Service social).

b) vous n'avez jamais cotisé

Adressez votre demande à la

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
des Travailleurs Salariés
110-112 rue de Flandre
75 - PARIS (19)

AFFAIRES SOCIALES

APERCU DES AVANTAGES DE L' ASSURANCE VIEILLESSE

Les conditions d'ouverture du droit aux bénéfices sont les suivantes :

- a) Si l'on a cotisé moins de 5 ans, il y a remboursement des cotisations;
- b) Une affiliation de 5 à 15 ans ouvre droit à la rente;
- c) Une affiliation de plus de 15 ans ouvre droit à la pension.

Les droits proprement dits sont liquidés à 60 ans ou peuvent être différés; ils dépendent du nombre d'années d'affiliation et sont basés sur le salaire moyen plafonné (et revalorisé par des coefficients) des 10 dernières années.

A 60 ans, une pension complète correspond, après 30 ans de cotisation, (maximum comptabilisé), à 20% du salaire moyen plafonné et revalorisé. Si la pension est différée, elle s'accompagne, à partir de 60 ans, d'une prime de 1% par trimestre : à 65 ans par exemple, la pension complète sera de 40%. Ce système peut être prolongé au-delà de 65 ans et, si les 30 ans d'affiliation n'ont pas été atteints, on calcule la pension au taux plein et l'on fait une proratisation.

A partir de 5 ans de cotisation s'ajoutent des droits dérivés qui sont :

- a) Les prestations en nature de l'assurance maladie, sans cotisation, c'est-à-dire la couverture de l'assurance maladie;
- b) L'extension de cette protection aux bénéficiaires, c'est-à-dire tous les ayants droit : le conjoint, les enfants (écoliers de moins de 16 ans, apprentis de moins de 18 ans, étudiants de moins de 20 ans), les ascendants et les collatéraux vivant sous le même toit, avec au moins deux enfants de moins de 14 ans à charge.

Par prestations en nature il faut entendre le remboursement des frais des soins médicaux, d'hospitalisation, de laboratoire, etc..

Un autre avantage de l'assurance vieillesse est la possibilité de réversion de la moitié de la pension (ou de la rente) sur le conjoint survivant.

— AFFAIRES SOCIALES —

MONTANT DES COTISATIONS A VERSER
 ASSURES EFFECTUANT UN RACHAT DE COTISATIONS
 AU TITRE DES DECRETS 70-1167 DU 11-12-1970 Et 70-1198 DU 17-12-1970
 (demandes déposées entre le 1er avril 1971 et le 31 mars 1972)
 Barèmes sommes arrondies (arrêté du 1er février 1963)

1 ^{re} CATEGORIE					
ANNEES Montant à payer	ANNEE COMPLETE	TRIMESTRES			
		1er	2e	3e	4e
1-07-1930	768			384	384
au 31-12-1956	1.536	384	384	384	384
1957	1.744	436	436	436	436
1958	"	"	"	"	"
1959	"	"	"	"	"
1960	1.680	420	420	420	420
1961	1.728	432	432	432	432
1962	1.760	440	440	440	440
1963	1.712	428	428	428	428
1964	1.696	424	424	424	424
1965	"	"	"	"	"
1966	"	"	"	"	"
1967	1.672	424	424	424	400
1968	1.552	388	388	388	388
1969	1.520	380	380	380	380
1970	1.548	384	384	384	396

AFFAIRES SOCIALES

CAISSES REGIONALES D'ASSURANCE MALADIE - BRANCHE "VIEILLESSE"

La demande doit, suivant la situation du requérant, être adressée à l'un des Organismes ci-après :

Personnes n'ayant jamais cotisé
au régime français de Sécurité Sociale —→ Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
des Travailleurs Salariés
110-112 rue de Flandre
75 - PARIS (19)

Personnes déjà titulaires d'une
prestation de vieillesse —→ La Caisse qui règle cette prestation

Personnes ayant déjà cotisé et
non encore titulaires d'un avantage
de vieillesse —→ La Caisse régionale dont relève le
département où ont été acquittées les
dernières cotisations (voir tableau ci-
dessous)

départements	caisses	départements	caisses
Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées Atlantique	74 Cours St-Louis <u>33-BORDEAUX</u>	Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée	Rue du Pt.E. Herriot <u>44-NANTES</u> BP 263
Allier, Cantal, Haute- Loire, Puy-de-Dôme	Cité Administrat. rue Pélissier BP 7 & 9 <u>63-CLERMONT-FERRAND</u>	Cher, Eure-et- Loir, Indre, Indre- et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher	24 rue Ladureau <u>45-ORLEANS</u> BP 922
Côte d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Territoire de Belfort	16-18 rue Nodot BP 1547 <u>21-DIJON</u>	Paris, Hauts de Seine, Seine-St- Denis, Val de Marne, Essonne, Yvelines, Val d'Oise et Seine- et-Marne	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés 110-112 rue de Flandre <u>75-PARIS-19</u>
Aisne, Nord, Oise, Pas- de-Calais, Somme	9 et 11 Bld Vauban <u>59-LILLE</u> Sac Postal 8 Lille BP " " 18 " "	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille- et-Vilaine, Morbihan	2 rue Jules Verne CEDEX No 2018 <u>35-RENNES</u>
Charente, Charente- Maritime, Corrèze, Creuze, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne	22 Av. Jean Gagnant <u>87-LIMOGES</u>	Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime	86-88 Bld d'Orléans Adresse postale : CEDEX 2022/76 <u>76-ROUEN-ST-CLEMENT</u>
Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie	35 rue M. Flandin BP 20 <u>69-LYON</u>	Haut-Rhin, Bas- Rhin, Moselle	Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés 18 rue de Berne BP 443 <u>67-STRASBOURG</u>
Basses-Alpes, Hautes- Alpes, Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse	35 rue George <u>13-MARSEILLE(5)</u>	Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes- Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne	17 ter Bld Lascrosses <u>31-TOULOUSE</u>
Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées- Orientales	29 ter, Cours Gambetta <u>34-MONTPELLIER</u>	GUYANE FRANCAISE	Angle rues J.Catayée et Barrat - BP 330 <u>CAYENNE</u>
Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe- et-Moselle, Meuse, Vosges	4 bis rue Israël Syilvestre CEDEX No 7 <u>54-NANCY-Gare</u>	REUNION	10 rue du Général de Gaulle - BP 460 <u>SAINT-DENIS</u>
GUADELOUPE	Quai Lefèvre <u>POINTE-A-PITRE</u> BP 486		
MARTINIQUE	Jardin Desclieux <u>FORT-DE-FRANCE</u> BP 576		